



TEST D'AISSANCE AQUATIQUE

Le passage du test est gratuit et peut être effectué dans n'importe quelle piscine sur présentation obligatoire de la carte d'identité de la personne qui passe le test.

Le test est obligatoire pour la pratique des activités nautiques suivantes : le Canoë-Kayak, le baptême de plongée.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

Maître nageur sauveteur de la commune de

Qualifications : B.E.E.S.A.N. / M.N.S. B.N.S.S.A. Brevet Fédéral 2 ou ultérieur

N° de diplôme Obtenu le :

Certifie que l'enfant :

Né(e) le /__ /__ /____/

et domicilié(e)

a effectué un parcours de 25 mètres 50 mètres

L'enfant précité a réalisé le parcours suivant, sans présenter de signe de panique (mettre une croix dans les cases correspondantes aux aptitudes validées)

- Effectuer un saut dans l'eau depuis le bord
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes (étoile de mer)
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes (rester en position verticale sans couler)
- Parcourir en nage ventrale une distance de 20m
- Franchir un obstacle/une ligne d'eau/un objet flottant (nager sous l'eau sur une distance d'au minimum 1 mètre).

Fait à, le

Cachet de la piscine :

Signature :